



Communiqué de presse

Sotteville-lès-Rouen, le 17/09/2019

Suivi de la mise en place du protocole d'accord au Centre Hospitalier du Rouvray

1. Les syndicats expliquent que « rien n'a changé » et parlent « d'absence de visibilité sur les embauches » (postes protocole). Dans votre communiqué de presse, vous inscrivez que cela est faux. Qu'en est-il selon vous et comment expliquez-vous cette divergence de vues ?

En terme d'effectifs, les objectifs du protocole étaient le recrutement de 30 postes financés par l'Agence Régionale de Santé auxquels s'ajoutent l'affectation de 15 postes (prévus initialement pour une unité régionale pour autisme qui ne verra pas le jour) afin d'atteindre un **effectif cible global dans les unités d'hospitalisation de 440 postes au 31/12/2018 puis 449 au 31/12/2019**. Ces effectifs sont **largement suffisants pour couvrir la maquette organisationnelle** approuvée par le comité technique d'établissement du 6 septembre 2018. À maquette rase de fonctionnement (hors absentéisme), **l'organisation fonctionne avec 386 ETP¹. Avec 444 postes, les services d'hospitalisation adultes ont donc une marge confortable de 58 postes** soit 15% alors que la référence est généralement de 10%.

À ce jour, où en sommes-nous ?

L'ARS a financé 20 postes sur les 30 prévus, les 10 postes restant à financer d'ici la fin de la campagne budgétaire. Ces 20 postes financés par l'ARS ont fait l'objet d'un **recrutement stable et pérenne** et d'une affectation dans les unités choisies par les syndicats. Ces derniers **ont connaissance régulièrement du tableau de suivi de ces postes qui sont numérotés et référencés** dans le système d'information. Sur quoi l'intersyndicale se fonde-t-elle pour affirmer que ces postes n'ont pas été recrutés intégralement ?

La direction a plus que largement respecté le protocole, puisqu'à **la fin du mois d'août, avec le recrutement des 20 postes, l'effectif rémunéré est de 463 ETP soit 23 ETP au-delà de la cible de 440 ETP.**

¹ Equivalents temps plein

2. Peut-on savoir comment les « postes protocole » sont fléchés ? À quels services ont-ils été attribués et selon quels constats ?

Le protocole signé le 29 juin 2018 entre la direction et les syndicats prévoyait l'affectation suivante :

- 6 ETP visant l'amélioration des conditions d'hospitalisation des adolescents
- 10 ETP destinés à garantir l'étayage du secteur médico-social par la psychiatrie
- 4 ETP permettant de développer la filière de réhabilitation psycho-sociale et de préparation à la sortie
- 5 ETP visant l'amélioration des pratiques médico-soignantes
- 5 ETP afin de soutenir la politique d'accompagnement à l'insertion professionnelle/au retour à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Dès le lendemain de la signature, les syndicats ont considéré **qu'il ne s'agissait que d'un affichage** pour justifier le financement de ces 30 postes par l'ARS. Ils ont exigé de la direction qu'elle affecte l'intégralité de ces postes dans les unités d'hospitalisation.

Il s'agit d'une vision hospitalo-centrée, dont s'inquiètent les médecins, qui ne correspond pas à une prise en charge moderne de la psychiatrie. Ainsi, la population ne pourra malheureusement pas bénéficier d'une offre de soins adaptée à ses besoins :

- L'affectation en hospitalisation adultes des 6 postes dédiés à **l'unité adolescent** va faire défaut au montage financier de ce projet.
- Les 4 postes qui étaient prévus pour renforcer le **dispositif de réhabilitation psycho-sociale** vont manquer à la stratégie de réautonomisation et de réinsertion des patients qui souffrent de handicaps lourds pour la plupart. À noter que, sur une capacité globale de 500 lits, 180 patients sont hospitalisés au centre hospitalier depuis plus d'un an.
- Les 10 postes qui étaient prévus pour **l'unité mobile handicap** vont cruellement manquer à la stratégie d'appui et d'étayage du CHR aux établissements pour personnes handicapées. À ce jour, environ **40 patients identifiés ont terminé leurs soins psychiatriques mais ne peuvent pas sortir de l'hôpital**, faute de solutions d'aval.
- À noter enfin que le protocole a pris en compte dans la base de référence de 440 postes, l'affectation dans les unités d'hospitalisation de 15 postes (issus du redéploiement d'une unité en 2017) qui étaient prévus initialement pour la création d'une **unité régionale pour personnes avec autisme. Cette unité ne verra malheureusement pas le jour.**

3. Vous écrivez dans votre communiqué de presse : « Enfin, les postes protocole ne servent en aucun cas à remplacer les départs naturels contrairement à ce qui a été affirmé par l'intersyndicale ». À combien s'élèvent, annuellement, ces départs naturels et sont-ils entièrement compensés ?

Un nouveau directeur des ressources humaines a pris ses fonctions le 15 avril 2019 et procède à la remise à plat de la gestion des effectifs. L'établissement, bien que ne disposant que de données partielles, constate un **solde positif : 101 recrutements contre 85 départs en 2018**. À noter que **l'effectif ne cesse d'augmenter au sein de l'hôpital** passant de 1821 ETP en moyenne en 2018 à 1862,36 ETP à fin août 2019. Il est utile de rappeler qu'entre 2013 et 2018, la masse salariale a augmenté de 9% alors que la dotation annuelle de financement n'a progressé que de 2.5%.

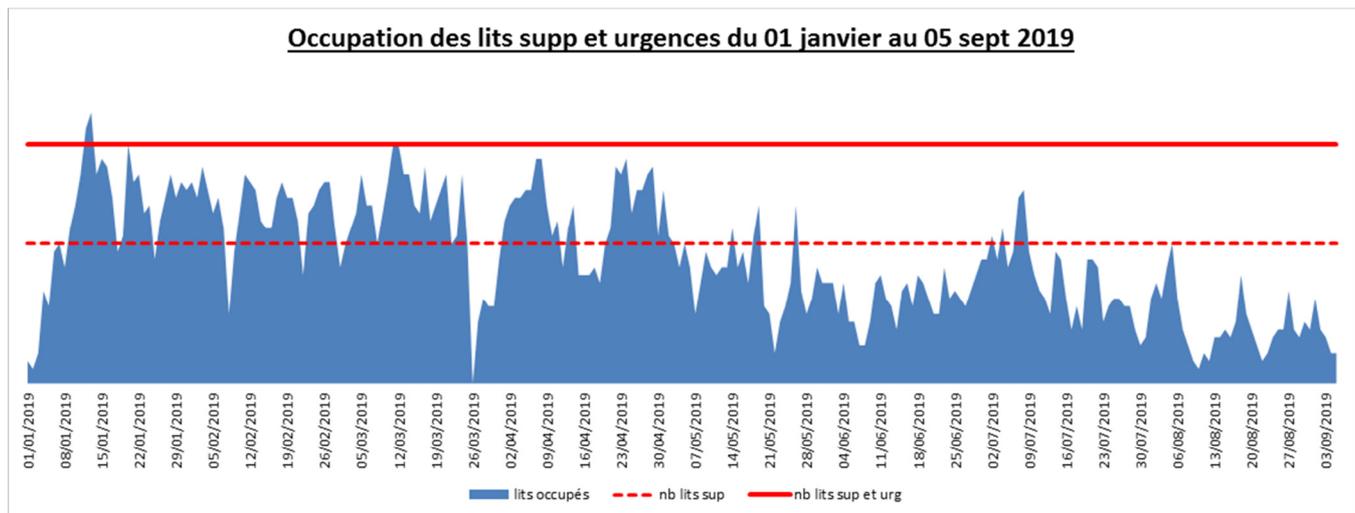
4. Qu'en est-il de la « sur-occupation » de l'établissement dénoncée par les syndicats ?

Concernant la sur-occupation des lits, on observe depuis plusieurs années un taux d'occupation supérieur à 100% sur une capacité de 460 lits classiques, contraignant les unités à ouvrir jusqu'à 31 lits supplémentaires (dont 13 d'urgence) dans des conditions inacceptables pour les patients (installation d'un lit dans un bureau ou salle de réunion, installation d'un 3ème lit dans une chambre à 2).

On constate que **le renforcement des effectifs apporte certes un peu de confort aux équipes mais ne permet pas de réduire la pression sur les lits car celle-ci relève d'abord d'un problème d'organisation de l'offre de soins territoriale.**

Aussi, le Centre Hospitalier du Rouvray expérimente depuis juin dernier un **dispositif de gestion des flux des patients** visant à renvoyer la gestion des urgences aux équipes extrahospitalières des secteurs de psychiatrie et à favoriser la sortie plus rapide des patients et leur réinsertion à domicile ou dans des structures médico-sociales. À ce jour, **la pression sur les lits a fortement diminué.** Une évaluation de ce dispositif - qui n'a jamais été soutenu par les syndicats - est nécessaire pour envisager la perspective de retirer les 13 lits d'urgence dans un premier temps.

La communauté médicale s'est inquiétée du choix fait par les syndicats de renforcer les unités d'hospitalisation au détriment des unités extrahospitalières, ce qui permettrait de prendre en charge les patients plus précocement.



5. Où en est-on concernant le projet d'unité adolescents ? Y a-t-il un retard sur ce dossier ?

L'ARS Normandie a récemment lancé un **appel à projet** permettant de financer la création d'une offre de psychiatrie infanto-juvénile. Dans ce cadre, **le Centre Hospitalier du Rouvray prépare un dossier de projet pour le 4 octobre prochain.**

Ce dossier s'inscrit dans le dispositif régional présenté par l'ARS en mai 2019 qui propose d'organiser une **offre graduée et structurée en lien avec les différents partenaires engagés** dans le parcours de soins psychiatriques des enfants et des adolescents à savoir :

- une offre d'hospitalisation temps plein de psychiatrie de proximité et de première ligne pour des séjours inférieurs à 15 jours et quel que soit l'âge du mineur.
- une offre de recours de psychiatrie de deuxième ligne, interdépartementale, pour des adolescents de 14 à 17 ans proposant des séjours programmés d'une durée allant de 15 jours à 3 mois.

Les pôles médicaux travaillent très concrètement à ce projet et ont eu des **échanges avec les partenaires impliqués** : la pédiatrie du CHU de Rouen, les services de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier de Dieppe et du Nouvel Hôpital de Navarre.

De grandes incertitudes demeurent à ce jour pour préciser la date de mise en œuvre de ce projet en souffrance depuis des années : Qui prendra en charge les 17-18 ans ? Le centre hospitalier pourra-t-il redéployer 15 lits d'adultes pour financer 10 lits d'adolescents ? Les syndicats vont-ils accepter de reprendre aux unités adultes les 6 ETP prévus au protocole pour l'unité pour adolescents ? La question des moyens sera à discuter avec l'ARS.

6. Devez-vous absolument réaliser les termes de l'accord signé en juin 2018 ou, étant arrivé en début d'année, plusieurs mois après le conflit de l'an dernier, n'y êtes-vous pas totalement contraint ?

La nouvelle direction du centre hospitalier considère que les **termes du protocole**, tel qu'il a été signé par l'intersyndicale et la direction, correspond à une **vision moderne de la psychiatrie mais que sa mise en œuvre ne l'est pas car trop hospitalo-centrée**. Elle n'a pas eu d'autres choix que de respecter l'engagement de l'ancienne direction contrainte par les syndicats d'affecter l'ensemble des 30 postes dans les unités d'hospitalisation. La Direction demande qu'une évaluation du protocole soit faite afin de vérifier si les moyens importants engagés par l'État (30 postes soit 1,35 millions d'euros) auront permis au bout du compte d'améliorer ou non l'offre de soins.

Il est nécessaire de rappeler que l'Agence Régionale de Santé s'est engagée l'an dernier à financer sur trois ans 30 postes supplémentaires, suite à la crise exceptionnelle qu'a vécu le Centre Hospitalier du Rouvray, **établissement pourtant le mieux doté de la région. Les autres établissements n'ont rien obtenu.**

7. Quelle est la nature de la rencontre prévue aujourd'hui ? Peut-elle désamorcer la tension ?

La direction, ayant eu connaissance d'un préavis de grève illimité à compter du 19 septembre, a **souhaité rencontrer les secrétaires des 3 organisations de l'intersyndicale (CGT, CFDT, SUD) le mardi 17 septembre** afin de comprendre le motif réel de la grève. Elle a **honoré tous les engagements du protocole** en terme d'effectifs, **y compris les amendements** exigés par les syndicats, **mais n'a pas la réponse à toutes les questions** qui relèvent par ailleurs de l'organisation de l'offre de soins territoriale avec les partenaires (unité pour adolescents, prise en charge d'aval des patients avec handicap et personnes âgées).

La Direction a toujours proposé aux syndicats le dialogue social dans la transparence et l'apaisement. Après la crise sociale majeure de 2018, qui a plongé de nombreuses équipes médicales et soignantes dans le désarroi, il s'agit désormais **de remobiliser l'hôpital autour d'un vrai projet de modernisation de l'offre de soins, afin de prendre en charge les patients dans de meilleures conditions.**

CONTACT PRESSE :

Centre Hospitalier du Rouvray
Jennifer Servais-Picord
Chargée de communication
02 32 95 18 41 / 07 77 68 56 74
jennifer.servais-picord@ch-lerouvray.fr
www.ch-lerouvray.fr